

## Règlement des cours privés

### Préambule

Nos cours privés sont dispensés par des moniteurs brevetés. Ils ont pour but l'apprentissage ou le perfectionnement dans une ou plusieurs nages en fonction des demandes.

### Période et durée des cours

Ils se déroulent toute l'année hors vacances scolaires, jours fériés et fermetures de la piscine. Les cours doivent obligatoirement être pris sur des semaines consécutives. À la fin du forfait (au plus tard avant la fin du dernier cours), vous devez impérativement prendre contact avec notre secrétariat si vous souhaitez continuer les cours au même créneau horaire.

### Inscriptions

Il est obligatoire de remplir le formulaire d'inscription qui se trouve sur notre site internet [www.aspicoss.ch/cours-prives](http://www.aspicoss.ch/cours-prives) et de nous le faire parvenir par courriel. Dès réception de celui-ci, nous prendrons directement contact avec vous afin d'agender les cours. Votre inscription est définitive dès que le paiement est effectué. Lors de votre premier cours, le moniteur vous accueillera au bord du bassin à l'heure fixée.

Pour les enfants, les cours sont donnés à partir de 4 ans révolus sans exception.

L'enfant doit au minimum être capable de suivre le cours sans ses parents.

### Annulation et/ou report des cours

Vous pouvez annuler un cours 24 heures à l'avance par courriel à [info@aspicoss.ch](mailto:info@aspicoss.ch) ou en nous appelant au secrétariat au 021 863 13 50 pendant les heures d'ouverture du bureau. En dehors des horaires de bureau, vous pouvez contacter le local garde baignade au 021 863 13 69. Passé ce délai, le cours sera comptabilisé sauf sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'annulations répétées et sans certificat médical, l'ASPIC se réserve le droit de suspendre ou de modifier le planning des cours.

En cas de fermeture de la piscine et/ou d'annulation du cours de la part de l'ASPIC, votre cours sera reporté à la suite des dates déjà agendées.

Les cours ne sont pas transmissibles.

L'inscription peut être annulée sans frais 10 jours avant le début de la période des cours. En revanche, en cas d'annulation après le début des cours, il ne sera procédé à aucun remboursement. Un bon d'échange au prorata sera remis, à faire valoir sur un prochain forfait.

## **Modalités de paiement**

Les cours doivent être payés à l'avance à la réception de la Piscine des Chavannes à Cossonay. Nous acceptons les paiements en espèce, par carte et par Twint. Il n'est pas possible de payer sur facture. Les forfaits comprennent l'entrée à la piscine, mais pas le prix de la carte à puce réinscriptible facturée à CHF 5.- en sus. Si vous possédez déjà une carte vide de tout forfait, vous pourrez la présenter lors de votre achat à notre secrétariat. En cas de perte de la carte initiale, la nouvelle carte sera facturée CHF 5.-. Les cours manqués sans raisons valables (certificat médical) ne seront pas remboursés. Les cours manqués sous certificat médical seront déplacés à la suite du forfait.

## **Matériel et effets personnels**

Lors de vos cours privés, vous devez être en tenue de bain, avoir un linge, des lunettes ainsi qu'un cadenas pour les casiers des vestiaires.

En cas de perte de vos objets personnels, une armoire d'objets trouvés est à votre disposition à l'entrée piscine, à côté de l'automate.

Les objets de valeur (montres, bijoux, clés...) sont conservés au local garde-bains. Les propriétaires peuvent les retirer auprès du personnel chargé de la surveillance de la piscine contre présentation d'une pièce d'identité. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de vols ou de pertes.

## **Règles d'hygiène**

Les chaussures sont interdites dans les vestiaires et aux abords de la piscine. Les claquettes à l'usage exclusif de la piscine sont autorisées. Vous devez impérativement vous être douché.e avant d'accéder aux bassins. La nourriture est interdite dans les vestiaires et dans l'enceinte de la piscine. Une gourde avec de l'eau est autorisée.

Accompagnement des enfants : Si votre enfant n'est pas encore autonome dans les vestiaires et les douches, vous devrez être en tenue de bain pour l'accompagner jusqu'aux douches et au bord du bassin.

Si votre enfant est autonome, nous vous invitons à l'attendre directement dans les vestiaires des écoles (cf article 10 point 17 du Règlement Intérieur de la Piscine des Chavannes).

Utilisation des cabines pour se changer : Pour optimiser l'espace et faciliter le changement de vêtements en tenue de bain, nous vous recommandons d'utiliser les cabines réservées aux écoles pour les aider à se changer. Nous vous prions également de les accompagner dans les vestiaires attribués à votre genre et non au leur.

Si vous souhaitez accéder au bassin pour nager pendant le cours de votre enfant, il est nécessaire de vous acquitter d'un titre d'entrée.

## Disposition finale

Un avis médical est vivement recommandé avant de participer à une activité sportive. Dans tous les cas, les parents de l'élève ou son représentant légal prennent l'entière responsabilité de proposer la pratique d'une activité sportive et déchargent la piscine des Chavannes de tout incident qui pourrait se produire durant le cours en lien avec une problématique médicale.

Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de compléter et nous retourner le questionnaire de santé (disponible en ligne sur notre site <https://aspicoss.ch/ecole-de-natation>) et de l'envoyer à [info@aspicoss.ch](mailto:info@aspicoss.ch) afin de nous avertir d'un éventuel problème de santé pouvant interférer avec les activités aquatiques pratiquées à la Piscine des Chavannes. Sachez que nous ne récoltons pas vos données et nous nous conformons à la LPrD.

L'inscription au-x cours vaut comme acception du présent règlement.

Version du 12.05.2025